

CONTRAT DE RESERVATION

Un contrat de réservation est passé entre :

l'Université de Toulouse Jean Jaurès représenté par son Président Daniel LACROIX ou son représentant

et

l'Hôtel OURS BLANC VICTOR HUGO sise 25, place Victor Hugo 31000 Toulouse.

Objet :

La nomenclature des pièces justificatives des dépenses des organismes publics soumis au Titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, prévoit que pour la prise en charge directe par l'Administration des frais d'hébergement factures d'hôtel dans le cadre d'une mission un contrat doit être signé entre l'établissement public et l'hôtel.

Durée :

Le contrat est signé, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une durée de trois ans.

Prix :

Le prix maximum pour une nuitée est de 90 € TTC comprenant le petit déjeuner et les taxes y afférents.

Les éventuelles consommations ou prestations supplémentaires, non prévues ci-dessous, ne seront pas prises en charges par l'Université.

L'hôtel adressera, à l'Université, une facture sur laquelle sera indiquée la référence du bon de commande.

Délai de paiement :

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Durée de la convention :

La présente convention établit le partenariat est établie pour une durée de trois ans à compter de sa signature renouvelable tacitement.

Litige :

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente sera saisie.

A Toulouse le : 28 / 11 / 2017 .

l'Hôtel : Hôtel Ours Blanc
Victor Hugo



HOTEL OURS BLANC Victor Hugo
25, place Victor Hugo 31000 Toulouse
Tél : 05 61 12 12 50 Fax : 05 61 21 92 01
www.hoteloursblanc.com



L'Université
de Toulouse Jean Jaurès
Le Président,



Daniel Lacroix

Le Président ou son représentant.